



## INTERNAT COLLÈGE ET LYCÉE Se donner toutes les chances de réussir

### UNE PROMESSE D'ENGAGEMENT

- 160 places dans deux bâtiments rénovés
- Des chambres de deux à trois élèves
- De la 4e à la terminale, avec priorité pour les lycéens
- La promesse de qualité et de convivialité des lieux de vie
- La promesse d'un accompagnement renforcé
- La promesse de respect des rythmes propices à la Réussite



### NOTRE VOLONTÉ

- Valoriser l'engagement du jeune (dynamiser le "bureau des internes", qu'il soit porteur de projet)
- Accompagner l'élève pour développer son autonomie et sa responsabilité (gestion autonome de l'espace foyer, favoriser le tutorat entre pairs..)
- Consolider les acquis et compétences des internes grâce à un encadrement de qualité (Interventions d'Enseignants sur le temps d'Internat, AED recruté sur profil, aide entre pairs...)
- Dynamiser les partenariats extérieurs afin de favoriser l'accès à la culture (Maison Pour tous, Cinéma, Théâtre...)

**LIEU DE VIE  
QUALITÉ  
CONVIVIALITÉ**

### UN LIEU DE RENCONTRES ET DE PARTAGES

"L'internat a été l'occasion de me faire des amis dont je n'aurais jamais été aussi proche sans l'internat. J'y ai d'ailleurs passé des moments dont je me souviendrai toute ma vie. De plus l'internat m'a permis d'avoir un travail régulier et soutenu avec les autres élèves et les surveillants qui me sont venus en aide plus d'une fois."  
*Manon (terminale)*

« L'internat m'a permis durant les trois dernières années de me donner un cadre de travail agréable, me permettant de passer plus de temps avec mes amis et ainsi de m'épanouir pleinement sur tous les plans »  
*Antoine (terminale)*



LYCÉE GASTON BACHELARD  
10200 BAR-SUR-AUBE  
Accès par la route de Couvignon

☎ 03.25.92.35.35.  
✉ Ce.0100003z@ac-reims.fr



Établissement en  
démarche de développement durable  
(niveau 3)

Pour en savoir plus sur La politique ministérielle d'internat d'excellence :  
<https://eduscol.education.fr/913/l-internat-d-excellence>

# JOURNÉE TYPE



## **17h05 – 18h00 : « Objectif réussite » : Temps d'étude pour les collégiens**

L'encadrement est préférablement assuré par un enseignant. L'objectif est de proposer de l'aide au devoir, soutien disciplinaire, ou encore tutorat selon profil d'élève.

Les collégiens rejoignent le dispositif "Devoirs Faits" existant au collège sur ce créneau, ou ils bénéficient d'un accompagnement spécifique au CDI.

## **18h05 : Temps libre**

L'ensemble des élèves intègre l'internat, l'assistant d'éducation responsable du dortoir fait l'appel.

Les élèves ont un temps libre jusqu'à 18h55 au sein de l'internat et de leur dortoir : les élèves peuvent rester dans leur chambre, profiter des zones dédiées au repos et aux divertissements. Les douches peuvent être prises sur ce temps.

Le règlement intérieur du collège qui interdit l'usage du téléphone portable est assoupli. Il est autorisé pour les collégiens jusque 20h15 pour échanger notamment avec leurs proches.

## **18h55 - 19h45 : Temps de repas**

Les Assistants d'Éducation et les élèves quittent l'internat pour rejoindre le Restaurant Scolaire.

## **19h45 - 20h45 : Des temps différenciés**

**Lycéens :** « Objectif réussite » - Étude obligatoire.

Chaque élève doit être à son bureau avec son ordinateur, ses cahiers et travaille. Chaque élève reste dans sa chambre, sauf autorisation exceptionnelle de l'Assistant d'Éducation.

Certains élèves pourront se rendre en salle d'étude (au fond du D3/D4, salle Audio), sur la base du volontariat ou désignés par les équipes. Ces temps seraient encadrés par un AED recruté sur profil.

Si les élèves ont besoin de travailler en groupe, ils demandent à l'Assistant d'Éducation pour se rendre dans la salle d'étude.

Les élèves n'ayant pas de devoirs restent à leur bureau avec un livre, une leçon etc.

Le portable ne peut être utilisé qu'à des fins pédagogiques avec l'autorisation de l'adulte encadrant.

**Collégiens :** Temps dédié pour préparer sa journée du lendemain (faire son sac en fonction des cours de la journée). À 20h15, Temps de lecture dans l'espace "Détente" avec les assistants d'éducation qui circuleront dans le dortoir.

## **20h45 - 21h15 : Temps de coucher des collégiens**

Chaque collégien rejoint sa chambre : petite toilette (brosser les dents etc..) et préparation pour aller se coucher.

21h15: Coucher des collégiens, l'utilisation du téléphone portable est proscrite. L'AED visite chaque chambre pour éteindre les grandes lumières.

## **20h45 - 21h45 : Temps libre lycéen**

Ils peuvent prendre leur douche, accéder à la TV, jouer à la console etc... Hors contexte sanitaire particulier, les élèves peuvent naviguer dans les chambres. Le volume sonore doit être correct, dans le respect de la vie privée de chacun. Si un élève souhaite aller dans un autre étage que le sien, il doit demander l'autorisation à l'adulte encadrant.

## **21h45: Temps de coucher des lycéens**

Chaque lycéen regagne sa chambre. L'AED visite chaque chambre. Les élèves coupent leur ordinateur. Ils sont en « temps calme ». Les douches sont terminées. La petite toilette (brossage de dents, démaquillage etc..) est tolérée.

## **22h00 : Extinction des feux**

L'utilisation du téléphone portable et de l'ordinateur est interdite à compter de cette heure.

*Les règles de vie doivent être intégrées par tous (élèves, et famille) d'où l'existence d'un règlement intérieur spécifique.*

## **Du temps pour soi**

- La pratique sportive en club ou culturelle en institut (*école de danse, de musique...*) est facilitée sur autorisation des responsables légaux. Elle peut avoir lieu, sous conditions, en soirée.
- Une fois par semaine, les internes peuvent une fois prendre leur « soirée détente ». Ainsi de 20h45 à 22h30, ils ont accès à la salle commune où se trouve la télévision, ils peuvent rester dans leur chambre, ou jouer à des jeux de société etc.